

Attention au lait bio mal habillé.....

Depuis quelques mois, de nouvelles bouteilles de lait ont fait leur apparition dans les rayons des supermarchés : plus légères, plus brillantes et sans opercule en aluminium, en apparence ces bouteilles ont tout pour plaire. La réalité est toute autre. Contrairement au PET transparent ou au PEHD des bouteilles de lait traditionnelles, ces bouteilles sont en effet composées d'un type de plastique bien spécifique, le PET opaque, **qui ne se recycle pas** ! Résultat de ce choix unilatéral des producteurs et distributeurs de lait :



1. DES MILLIONS DE BOUTEILLES NON RECYCLABLES MISES SUR LE MARCHÉ

Pour qu'une bouteille soit effectivement recyclée, plusieurs conditions doivent être réunies :

- Une technologie de recyclage disponible
- Une filière structurée (des recycleurs qui s'emparent de la technologie)
- Une collecte et des centres de tri prêts à accueillir et séparer ces bouteilles,

Dans le cas des bouteilles en PET opaque, aucune de ces conditions n'est au rendez-vous ! Résultat : nos bouteilles de lait auparavant recyclables sont peu à peu remplacées par des bouteilles qui finissent en décharge ou en incinérateur.

2. TOUTE UNE FILIÈRE DE RECYCLAGE PRISE AU PIÈGE ET MENACÉE

La présence de bouteilles en PET opaque perturbe le recyclage des autres types de bouteilles car les centres de tri n'ont pas été conçus pour les identifier et les séparer du reste. En prenant la décision de manière unilatérale de changer de matériau, sans se préoccuper des conséquences tant environnementales qu'économiques, les industriels de la filière laitière ont pris en otage tous les acteurs du recyclage des (autres) bouteilles : les recycleurs, les opérateurs des centres de tri, les collectivités... Et s'il faut, pour sauver la filière, ajouter une étape de tri supplémentaire, c'est bien nous les usagers qui en paieront la facture au travers de notre taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Il y a donc urgence à agir ! Si toutes les marques finissent par faire le choix du PET opaque, c'est toute la filière de recyclage de nos bouteilles plastiques qui serait compromise à très court terme.

Aujourd'hui, le PET opaque est surtout utilisé par la grande distribution pour leurs bouteilles de lait de "marque distributeur". Nous demandons à Carrefour, Monoprix, Système U et Intermarché de suspendre immédiatement l'utilisation de PET opaque dans leurs bouteilles et flacons, tant que les conditions nécessaires à leur recyclage ne sont pas réunies.

Nous conseillons d'acheter son litre de lait dans un emballage en verre, en PEHD ou brique, s'il l'on veut que son geste de tri soit efficace.

Sources l'ONG Zero Waste France

IMPACT emballage : http://www.notre-planete.info/actualites/actu_1644.php

PETITION SUR : <https://www.change.org/p/halte-aux-bouteilles-de-lait-non-recyclables>

Le 1^{er} février, Ségolène Royal annonce un "malus" sur des bouteilles de lait jugées non-recyclables



Ségolène Royal a annoncé mercredi son souhait de voir instauré « un malus » sur les bouteilles de lait en plastique PET opaque, accusées par l'ONG Zero Waste France de ne pas être recyclables et de perturber les chaînes de tri.

« J'ai demandé aux éco-organismes (chargés d'organiser la collecte et le tri, ndlr) dans un délai de quinze jours de me faire une proposition pour mettre en place un malus sur les bouteilles de lait en plastique opaque, afin qu'elles ne présentent plus d'avantage en termes de coût pour les industriels de l'agroalimentaire », a déclaré ce mercredi Ségolène Royal la ministre de l'Environnement lors d'un colloque sur l'économie circulaire au ministère.

« J'étudie la possibilité d'interdire la mise sur le marché des bouteilles en PET opaque, tant que les solutions de tri et de recyclage ne sont pas mises en place », a-t-elle ajouté.

Une proposition d'ici 15 jours

Le « malus » se traduirait par une hausse de la contribution versée par les entreprises concernées à Éco-Emballages, l'organisme privé agréé par l'État pour piloter le dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers.

Un groupe de travail réunissant des représentants des centres de tri, d'Éco-Emballages et des entreprises, dont les fabricants des bouteilles incriminées, doit faire une proposition à la ministre d'ici à quinze jours, a-t-on précisé au ministère.